

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES  
MRC LES BASQUES**

À une séance ordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville le 11 juillet 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney  
Siège #2 - Claudia Lagacé  
Siège #3 - Johanne Beaulieu  
Siège #4 - Yannick Ouellet  
Siège #5 - Éric Belzile  
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:  
M. Philippe Guilbert, maire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Yannick Ouellet. À moins de mention contraire, monsieur le pro-maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale greffière adjointe et trésorière adjointe et Monsieur Steve Rioux, trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

**14492**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR  
Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Il est proposé par Claudia Lagacé,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 13 juin 2022**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Approbation des déboursés du mois de juin 2022**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**6.1 - Résolution d'appui pour le service de transport Keolis Orléans Express**

**6.2 - Achat d'un contrat de service - Infotech**

**6.3 - Modification de la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre**

**6.4 - Autorisation de signature - Location d'un photocopieur Canon**

**6.5 - Signature d'un bail de location avec OrganicOcean**

**7 - RÈGLEMENTS**

**7.1 - Adoption du règlement # 871 « Règlement décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques »**

**8 - TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 - Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique**

**8.2 - Appel d'offres - Inspection télévisée par caméra (VTP-2022-08)**

**9 - INCENDIE**

**9.1 - Acquisition de quatre appareils respiratoires et de cylindres d'air**

**9.2 - Acquisition d'un écarteur pour le Service des incendies et de la sécurité civile**

**9.3 - Annulation de la résolution # 14198 du 9 août 2021**

**10 - URBANISME**

**11 - LOISIRS**

**11.1** - Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Vézina et diffusion de musique jusqu'à minuit

**11.2** - Autorisation de coordination

**12 - AUTRES SUJETS**

**13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**14493**

**3.1 - Séance ordinaire du 13 juin 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

Il est proposé par Steve Côté,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**14494**

**4.1 - Approbation des déboursés du mois de juin 2022**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 au montant de 706 232,06 \$;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 au montant de 706 232,06 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

**5 - CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**6 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**14495**

**6.1 - Résolution d'appui pour le service de transport Keolis Orléans Express**

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin dernier Radio-Canada faisait état d'une possible diminution de service de transport par autobus de l'entreprise Orléans express, dans plusieurs municipalités incluant Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fait une demande d'ajustement des horaires à la commission des transports du Québec (CTQ) en mai dernier et que cette demande a été refusée par la commission;

CONSIDÉRANT QUE selon la représentante de l'entreprise, il y aurait eu mauvaise interprétation de la demande par la CTQ et les médias;

CONSIDÉRANT QUE la représentante de Keolis Canada a appuyé le souhait d'augmenter l'offre de service au Bas-St-Laurent (incluant l'arrêt à Trois-Pistoles);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Côté,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles appuie Keolis Canada dans ses démarches auprès de la CTQ pour augmenter l'offre de transport par autobus au Bas-St-Laurent en incluant les départs de Trois-Pistoles;

QUE la présente résolution soit envoyée à l'entreprise Keolis Canada et à la commission des transports du Québec (CTQ).

ADOPTÉE

**14496**

**6.2 - Achat d'un contrat de service - Infotech**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech est maintenant le fournisseur du système comptable de la Ville de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a besoin d'assistance supplémentaire pour différentes opérations comptables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise l'achat de 26 heures de banque de soutien au montant de mille neuf cent soixante dollars (1 960\$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**14497**

**6.3 - Modification de la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville a adopté le 15 novembre dernier la résolution # 14 263 concernant le calendrier 2022 des séances du Conseil de ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier une des dates de la tenue de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la modification suivante : la séance régulière du Conseil de ville se tiendra le mardi 11 octobre 2022 au lieu du lundi 10 octobre 2022.

ADOPTÉE

**14498**

**6.4 - Autorisation de signature - Location d'un photocopieur Canon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a besoin d'un nouveau photocopieur considérant la désuétude et les bris récents du photocopieur actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandés des soumissions auprès de 2 fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Eric Belzile,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la location d'un photocopieur Canon IP Lite C-165 auprès de BuroPro Citation selon la proposition reçue le 23 juin 2022. Le coût de location pour l'équipement est au coût mensuel de 454.30\$ pour 66 mois et la livraison est prévue dans un délai de 45 jours. La livraison, l'installation, la formation et le recyclage de notre appareil actuel sont compris.

ADOPTÉE

14499

### **6.5 - Signature d'un bail de location avec OrganicOcean**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du quai éperon;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise OrganicOcean désire utiliser, du mois de juin au début du mois de novembre 2022, un emplacement sur le quai éperon pour l'embarquement et le débarquement de leur matière première;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'entreprise sont autorisées par le règlement de zonage et sont compatibles avec les autres activités présentes au quai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise et entérine la signature par Monsieur Philippe Guilbert, maire, et Madame Pascale Rioux, directrice générale, d'un bail de location d'un emplacement au quai éperon avec OrganicOcean;

QUE le coût de location est de 1 500 \$ (plus les taxes applicables) pour la saison 2022.

ADOPTÉE

## **7 - RÈGLEMENTS**

14500

### **7.1 - Adoption du règlement # 871 « Règlement décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 juin 2022 par Madame Johanne Beaulieu ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU' aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Côté,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le règlement # 871 décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

## **8 - TRAVAUX PUBLICS**

**14501**

### **8.1 - Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation s'est tenu pour la réalisation d'une étude géotechnique (VTP-2022-07) ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités et que deux d'entre eux ont déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique à l'entreprise Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup Inc. au montant de trente-huit mille deux cents soixante et onze dollars et vingt-cinq cents (38 271.25\$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**14502**

### **8.2 - Appel d'offres - Inspection télévisée par caméra (VTP-2022-08)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appels d'offres (SEAO) et par un avis publié dans le journal l'Info-Dimanche pour le projet d'inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle (VTP-2022-08);

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2022 la Ville a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires se sont qualifiés au niveau de la conformité de leurs soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Ortec environnement services inc. est la plus basse soumission au coût de 365 512.66 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie le contrat pour la réalisation d'une inspection télévisée par caméra à l'entreprise Ortec environnement services inc. au montant de trois cent soixante-cinq mille cinq cent douze dollars et soixante-six cents (365 512.66\$) incluant les taxes applicables.

QUE le Conseil de ville autorise le maire, Monsieur Philippe Guilbert, ou la directrice générale, Madame Pascale Rioux à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

## **9 - INCENDIE**

**14503**

### **9.1 - Acquisition de quatre appareils respiratoires et de cylindres d'air**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions sur invitation aux deux fournisseurs qui offrent des cylindres d'air sur le marché québécois;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Protection incendie CFS est d'un montant de quarante-trois mille huit cent soixante dollars (43 860\$) plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles avait prévu cet investissement dans son budget 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie le contrat pour l'acquisition de quatre (4) appareils respiratoires, quatre (4) masques et de huit (8) cylindres au montant de quarante-trois mille huit cent soixante dollars (43 860\$) plus les taxes applicables à l'entreprise Protection incendie CFS.

ADOPTÉE

**14504**

**9.2 - Acquisition d'un écarteur pour le Service des incendies et de la sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE le Capitaine du Service des incendies et de la sécurité civile de Trois-Pistoles a demandé deux (2) soumissions pour l'acquisition d'un écarteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MES CODE 4 a déposé une soumission au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500\$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de l'appareil avait été budgété pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise l'acquisition de l'écarteur au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500\$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**14505**

**9.3 - Annulation de la résolution # 14198 du 9 août 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles acceptait la soumission déposée par l'entreprise Aréo-feu le 9 août 2021 pour l'acquisition d'un camion incendie Walk-in ;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion devait être livré au plus tard le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles n'a toujours pas reçu le camion et que le montant demandé demeure le même ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles avise l'entreprise Aréo-feu qu'elle ne désire plus acquérir le véhicule incendie de type Walk-In;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles annule la résolution # 14 198.

ADOPTÉE

**10 - URBANISME**

## 11 - LOISIRS

14506

### 11.1 - Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Vézina et diffusion de musique jusqu'à minuit

CONSIDÉRANT QUE L'oeil de la tempête a déposé une demande afin de fermer une portion de la rue Vézina pour la tenue de l'une de leur activité le 19 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE L'oeil de la tempête souhaite diffuser de la musique jusqu'à minuit lors de leurs événements les 15 juillet et 19 août;

CONSIDÉRANT QUE L'oeil de la tempête s'engage à sensibiliser les résidents du secteur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise, la fermeture d'une partie de la rue Vézina soit entre Pelletier et Roy le 19 août 2022, de 18h à minuit. Pendant cette fermeture, la rue demeure accessible aux piétons et doit demeurer dégagée et surveillée selon les conditions établies afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence. À ce sujet, le Conseil de ville mandate Madame Pascale Rioux, directrice générale, et Monsieur Denis Lauzier, préventionniste, pour appliquer les conditions exigées avec L'oeil de la tempête.

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la diffusion de la musique du spectacle exceptionnellement jusqu'à minuit pour les deux (2) événements soit le 15 juillet et le 19 août.

ADOPTÉE

14507

### 11.2 - Autorisation de coordination

CONSIDÉRANT QUE la Ville a investi dans plusieurs événements des Festivités du 325e de Trois-Pistoles proposés par l'intendance lors de la Séance ordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue en la salle du conseil le 13 juin 2022 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 14483 - SOUTIEN FINANCIER POUR DIFFÉRENTS PROJETS DANS LE CADRE DES FÊTES DU 325 IÈME DE TROIS-PISTOLES confirme cet investissement;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) projets autorisés n'ont pas de porteurs attitrés ou que ceux-ci seront réalisés par la Ville de Trois-Pistoles, soient ;

- Nmihtaqs Sqotewampol / La Cendre de ses os le 9 septembre 2022
- Résonances pistoloises / Cabaret 1 et 2 les 20 août et 3 septembre 2022
- Skate Park demo fest (5-17 ans) / 10 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise M. Nelson Archambault, agent de développement, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action de ces événements.

ADOPTÉE

## 12 - AUTRES SUJETS

### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question.

**14508**

### **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Claudia Lagacé,  
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 19h46.

---

Yannick Ouellet, pro-maire

---

Pascale Rioux, directrice générale  
greffière adjointe et trésorière  
adjointe